

ACCORD DE SUBVENTION

(Accord de subvention en micro-capital)

Pour les activités non liées au crédit

4x

r¹ 9/8

DESCRIPTION

Accord type de subvention (Accord de subvention en micro-capital)

Le présent accord de subvention est fourni en tant qu'outil adaptable aux besoins spécifiques d'un projet particulier. Les accords de subvention en micro-capital doivent être élaborés en consultation avec le Programme des Nations unies pour le développement (le PNUD) et approuvés à l'aide d'un mécanisme indépendant, tel qu'un comité directeur ou Comité directeur. Le présent accord de subvention sert à enregistrer les engagements de l'institution bénéficiaire et les résultats qu'elle s'engage à atteindre. Il est recommandé de verser les fonds par tranches, en fonction des résultats. Ces résultats doivent être clairement définis, afin que les conditions de versement des tranches de financement au profit d'une institution bénéficiaire soient claires pour l'ensemble des parties.

TERMINOLOGIE

- La terminologie utilisée dans le présent accord est conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière révisée, notamment en ce qui concerne la distinction entre « exécution » et « réalisation ». Ces deux termes sont élaborés dans le cadre de la section du cadre juridique de la section de gestion des programmes et projets du POPP.
- Il est important de relever qu'au niveau de la gestion des projets, le terme « exécution » tel qu'utilisé dans les modalités opérationnelles non-harmonisées, projets mondiaux ou régionaux inclus, et le terme « réalisation » tel qu'utilisé dans les modalités opérationnelles harmonisées possèdent le même sens, c'est-à-dire la gestion et la mise en œuvre des activités d'un projet afin d'obtenir des résultats définis et une utilisation efficace des ressources. Par conséquent, le présent accord utilise le terme « réalisation » au sens des « modalités opérationnelles harmonisées » pour couvrir également au niveau des projets le terme « exécution » tel qu'il est utilisé dans le cadre des modalités opérationnelles non-harmonisées. Plus précisément, toutes les références antérieures à « l'Institution désignée » ont été remplacées par « le Partenaire de réalisation ».

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PARTENAIRE DE RÉALISATION ET L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le Partenaire de réalisation **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)** et l'Institution bénéficiaire **TRANSPARENCY INTERNATIONAL-INITIATIVE MADAGASCAR (TI-IM)**

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») assure à travers la modalité de mise en œuvre directe le rôle de « Partenaire de réalisation » du projet défini dans le descriptif de projet **Award ID 00097146 - Institutions démocratiques intègres, représentatives et crédibles (IDIRC)** (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement de Madagascar ;

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son **Plan de travail**, son **Budget** (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par **tranches** ; 2) fournir des rapports narratifs et financiers périodiques au Comité directeur ; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE au cours de la période de suspension.

1.3 L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le **18 octobre 2017** et expirera le **31 décembre 2017**, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dans la limite de **MGA 71 000 000 ou Soixante-onze million Ariary** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

UK

K³

CS

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

1^{ère} tranche : MGA 53 030 990 Cinquante-trois millions trente mille neuf cent quatre-vingt-dix Ariary à la signature du présent Accord et
2^{ème} tranche MGA 17 969 010 dix-sept millions neuf cent soixante-neuf mille Ariary dix après la soumission des rapports techniques et financiers

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** dont les références sont les suivantes :

**BMOI PRESTIGE ANTANINARENINA
[NUMÉRO D'ACHEMINEMENT DE LA BANQUE]
TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR
NUMÉRO DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE : 00004 00007 070718 201 01 63
ADRESSE DE LA BANQUE : PLACE DE L'INDEPENDANCE ANTANINARENINA**

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

- 4.1 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 L'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.
- 4.3 **Avant le 25 novembre 2017**, l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport d'avancement relatif à l'ensemble des dépenses réalisées au cours de la première période (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I. L'approbation du rapport provisoire conditionne le déblocage du montant afférent la deuxième période.
- 4.4 Sous quinze jours à compter de l'achèvement des activités du projet, l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.4 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le **PNUD** :

**Madame Le Représentant Résident du PNUD
Maison Commune des Nations Unies
Galaxy Andraharo, Antananarivo**

Pour l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** :

**Monsieur Le Directeur Exécutif de TRANSPARENCY INTERNATIONAL- INITIATIVE MADAGASCAR
Claude FANOHIZA
Lot II U 86 (rdc) Villa Huguette, cité Planton, Ampahibe, 101 Antananarivo, Madagascar**

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre **TI-IM** et le PNUD, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et /ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le PNUD ne devra pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée ; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le PNUD n'assume aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**.

5.4 Les droits et les obligations de **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le PNUD ne pourra être tenu responsable de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 **L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît que le PNUD et son représentant n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**. Si une partie des fonds est restituée au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, **l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE** reconnaît le PNUD n'aura plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

42 5 14/8

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de réalisation et l'**INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du Partenaire de réalisation :

Nom : *Violet Kakyonga*
Titre : Représentant résident du PNUD
Date: 19 OCT 2017

Au nom l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE :

Nom : Claude ~~F~~ANOHIZA
Titre : Directeur Exécutif
Date: 18/10/17



B. BUDGET

CX

6 *[Handwritten initials]*

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À
L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR**

BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

Numéro du Projet :

Date : 18/10/17

**Titre du Projet : SOUTENIR LES INITIATIVES DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION
DES JEUNES ET DES COUCHES DE POPULATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION, REDEVABILITE ET/OU PREVENTION ET GESTION DE CONFLIT**

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : TRANSPARENCY INTERNATIONAL-INITIATIVE
MADAGASCAR

Montant total des fonds prévus par l'Accord : MGA 71 000 000 ou Soixante-onze million Ariary
Date de l'Accord : 18/10/2017

BUDGET DU PROJET (en devise locale)

PÉRIODE ALLANT DU 18 Octobre 2017 AU 31 Décembre 2017

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL
Personnels	6 825 000	1 825 000	8 650 000
<i>Personnels Technique de mise en œuvre</i>			
Responsable de Projet	1 875 000	525 000	
Coordinateurs Régionaux	3 750 000	1 050 000	
<i>Personnels d'appui</i>			
Coordonnateur des Programmes	900 000	100 000	
Directeur Exécutif	150 000	-	
Responsable Administratif	150 000	150 000	
Transport	15 445 990	4 229 010	19 675 000
<i>Participants et Personnels Technique de mise en œuvre</i>			
Déplacement Participant	2 400 000	1 800 000	
Location véhicule (moto et 4X4)	7 500 000	1 800 000	
Carburant	2 220 390	629 010	
<i>Personnels d'appui</i>			
Location véhicule (moto et 4X4)	1 080 000	-	
Billet d'avion	1 900 000	-	
Carburant	345 600	-	
Formation/Séminaires/Ateliers, etc.	28 135 000	11 690 000	39 825 000
<i>Participants et Personnels Technique de mise en œuvre</i>			
Restauration et Hébergement Participant	15 900 000	7 140 000	
Restauration et Hébergement Responsable Projet, Coordinateurs Régionaux, Partenaire	8 475 000	1 950 000	

7 

411

Restauration (pause-café/Déjeuner) Formation/Atelier District et Région	1 600 000	2 000 000	
Location Salle de formation/Réunion/Atelier	900 000	450 000	
Location Vidéo Projecteur	300 000	150 000	
Personnels d'appui			
Restauration et Hébergement Supervision Coordonnateur de Programme	960 000	-	
Matériel/Mobilier	600 000	-	600 000
Flip Chart	600 000	-	
Autres	2 025 000	225 000	2 250 000
Télécommunication	750 000	150 000	
Bureautique (Photocopie, impression, reliure...)	1 275 000	75 000	
TOTAL	53 030 990	17 969 010	71 000 000

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

NOM DE l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : TRANSPARENCY INTERNATIONAL-INITIATIVE MADAGASCAR

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	PERIODE 1		PERIODE 2	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
OS1 : Informer les couches de populations, en particulier les jeunes, qui sont exposées à la corruption sur comment réduire les risques, dénoncer les cas de corruption et présenter plainte.	0	- Noyau dur de plateforme mise en place au niveau des Districts - Plan d'action des jeunes des Districts élaboré - Des couches de population et des jeunes sont informés/sensibilisés sur le thème (15 communes)			
OS2 : Sensibiliser la population et les autorités sur les différentes formes de corruption et l'importance de lutter contre ce phénomène.	0	- Des dispositifs de lutte sont mise en place au niveau des communes -Modalités d'action de dénonciation des cas avérés définies			

9/10

8
9/10

OS3 : Elaborer des mécanismes ou systèmes concrets de prévention de la corruption		-Mécanismes ou systèmes concrets de prévention mis en place et opérationnels	0	- Assemblée générale ou Forum au niveau du District tenue - Nombres de formes d'initiatives prises -Nombre de diffusion/d'émission (Presse écrite, Radio, TV) sur le sujet - Compilation des enseignements tirés et des bonnes pratiques disponible	
OS4 : Informer et sensibiliser les couches de populations, en particulier les jeunes sur le concept de redevabilité	0	-Séance d'information/sensibilisation sur le concept de redevabilité et de prévention de conflits tenue sur les 15 communes - Séance d'information/sensibilisation sur les modalités pratiques au suivi de compte rendu des dirigeants locaux et incitation des citoyens à demander des comptes tenue sur les 15 communes			
OS5 : Elaborer des mécanismes ou systèmes concrets de redevabilité	0	-SLC des 15 communes dynamisées pour être des mécanismes de redevabilité - Séance d'information /sensibilisation dans les 15 Communes tenue.	0	-Outils pour le suivi des redditions des comptes des autorités locales disponibles auprès des jeunes	
OS5 : Elaborer des rapports sur le déroulement et résultats du projet	0		0	-Rapport intermédiaire sur les 3 Régions élaboré et disponible -Rapport final sur les 3 Régions élaboré et disponible	
OS7 : Communiquer, partager et capitaliser les résultats du projet				Tenue des 3 ateliers régionaux sur le projet	

90

9
8

YK

ANNEXE 1

Format de reporting annuel

Année 2017 _____

Institution bénéficiaire : Transparency International Initiative Madagascar

OBJECTIFS GLOBAUX AU TITRE DE L'INTÉGRALITÉ DE LA SUBVENTION	SITUATION DE DÉPART	OBJECTIFS ANNUELS PROJETÉS	BUDGET ANNUEL	RÉSULTATS ANNUELS RÉELS	DÉPENSES ANNUELLES RÉELLES	DEGRÉ DE RÉALISATION DES OBJECTIFS

sh

  	<h1>ATLAS Vendor Profile</h1>
---	-------------------------------

SECTION 1 (For internal use only)		UN INFORMATION	
Requesting Person (UN) First Name / Last Name / Extension RANDRIANAIVOSON Karl	Date (dd-mm-yy) 16/10/17	Atlas Vendor No:	
	Type of Update for Atlas <input checked="" type="checkbox"/> create <input type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> inactivate	Previous IMIS No:	
		UN Index No:	
VENDOR TYPE			
<input type="checkbox"/> 100/200 <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> SSA <input type="checkbox"/> SC Holder <input type="checkbox"/> Meeting Participant		<input type="checkbox"/> Fellow <input type="checkbox"/> Other <input checked="" type="checkbox"/> Supplier	

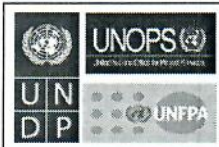
SECTION 2 PERSON INFORMATION			
Full Name (Please enter Family Name in CAPITAL LETTERS)			
Birth date (DD-MM-YYYY)	Birth place (City, Country)	Current Nationality	Sex Male <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/>
Address			
City	State/Province/County	Country	Postal Code (Zip)
E-mail Address		Telephone Number	Fax Number

SECTION 3 SUPPLIER INFORMATION			
Company Name TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR		Parent Company Name (if applicable)	Web Site URL (if applicable) www.transparency.mg
MAIN Street Address Lot II U 86 RDC Villa Huguette Cité Planton Ampahibe		SECOND Street Address (if 2nd Address, provide purpose)	
City Antananarivo	State/Province/County	Postal Code (Zip) 101	City State/Province/County Postal Code
Country MADAGASCAR		Country	
Contact Person Name FANOHIZA Claude Title Directeur Exécutif	Phone 034 02 745 68	Alternate Contact Person Name TSIVOZAHY Bienvenu Title Coordonnateur de programmes	Phone 034 39 020 39
E-mail Address contact@trnsaprency.mg	Fax	E-mail Address btsivozahy@transparency.mg	Fax
UNGM number (United Nations Global Marketplace). IMPORTANT: if not yet registered, please register on WWW.UNGM.ORG			

SECTION 4 BANKING INFORMATION (For additional Bank Accounts, please provide additional forms)			
Name of Banking Institution BMOI Prestige		Account Title (Name as it appears on Bank Account) Transparency International Initiative Madagascar	
Street Address Place de l'Indépendance Antaninarenina		Branch Name	Phone 020 22 346 09
City Antananarivo	State/Province	Country MADAGASCAR	Postal Code (Zip) 101
BANK TRANSWIRE CODE INFORMATION			
Bank Account Number (max. 17 digits) 00007 070718 201 01 63	Account Type <input checked="" type="checkbox"/> Checking <input type="checkbox"/> Savings <input type="checkbox"/> Other		
Fed Wire/ABA No., 9 digits (for US banks only)	SWIFT Address, 8 or 11 digits (not applicable to US banks) BMOIMGMG		
Bank ID (Sort Code, BLZ No., Transit No., etc.) 00004	Branch ID (if applicable)		
IBAN (for European banks) MG 46 00004 00007 070718 201 01 63	Bank Account Currency <input type="checkbox"/> USD <input checked="" type="checkbox"/> Other MGA (Please indicate)		
	Currency of Payment <input type="checkbox"/> USD <input checked="" type="checkbox"/> Other MGA (Please indicate)		
BANK TRANSWIRE CODE INFORMATION FOR CORRESPONDING BANK IF APPLICABLE			
Name of Corresponding Bank		Address of Corresponding Bank	
Fed Wire/ABA No., 9 digits (for US banks only)		SWIFT/Routing No.	
Bank Account Number (i.e. Bank account of the beneficiary bank with the corresponding)			

INCOMPLETE OR ERRONEOUS INFORMATION WILL PREVENT FINAL CREDIT OF PAYMENTS TO YOUR ACCOUNT

yk



ATLAS Vendor Profile

SECTION 1 (For internal use only)		UN INFORMATION	
Requesting Person (UN) First Name / Last Name / Extension RANDRIANAIVOSON Karl	Date (dd-mm-yy) 16/10/17	Atlas Vendor No:	
	Type of Update for Atlas <input checked="" type="checkbox"/> create <input type="checkbox"/> change <input type="checkbox"/> inactivate	Previous IMIS No:	
		UN Index No:	
VENDOR TYPE			
<input type="checkbox"/> 100/200 <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> SSA <input type="checkbox"/> SC Holder <input type="checkbox"/> Meeting Participant <input type="checkbox"/> Fellow <input type="checkbox"/> Other <input checked="" type="checkbox"/> Supplier			

SECTION 2 PERSON INFORMATION			
Full Name (Please enter Family Name in CAPITAL LETTERS)			
Birth date (DD-MM-YYYY)	Birth place (City, Country)	Current Nationality	Sex Male <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/>
Address			
City	State/Province/County	Country	Postal Code (Zip)
E-mail Address	Telephone Number	Fax Number	

SECTION 3 SUPPLIER INFORMATION			
Company Name	Parent Company Name (if applicable)	Web Site URL (if applicable)	
TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR		www.transparency.mg	
MAIN Street Address		SECOND Street Address (If 2nd Address, provide purpose)	
Lot II U 86 RDC Villa Huguette Cité Planton Ampahibe			
City	State/Province/County	Postal Code (Zip)	City
Antananarivo		101	
Country	Country		
MADAGASCAR			
Contact Person	Phone	Alternate Contact Person	Phone
Name FANOHIZA Claude	034 02 745 68	Name TSIVOZAHY Bienvenu	034 39 020 39
Title Directeur Exécutif		Title Coordonnateur de programmes	
E-mail Address	Fax	E-mail Address	Fax
contact@trnsparency.mg		btsivozahy@transparency.mg	
UNGM number (United Nations Global Marketplace). IMPORTANT: if not yet registered, please register on WWW.UNGM.ORG			

SECTION 4 BANKING INFORMATION (For additional Bank Accounts, please provide additional forms)			
Name of Banking Institution	Account Title (Name as it appears on Bank Account)		
BMOI Prestige	Transparency International Initiative Madagascar		
Street Address	Branch Name	Phone	
Place de l'Indépendance Antaninarenina		020 22 346 09	
City	State/Province	Country	Postal Code (Zip)
Antananarivo		MADAGASCAR	101
BANK TRANSWIRE CODE INFORMATION			
Bank Account Number (max. 17 digits)	00007 070718 201 01 63	Account Type <input checked="" type="checkbox"/> Checking <input type="checkbox"/> Savings <input type="checkbox"/> Other	
Fed Wire/ABA No., 9 digits (for US banks only)		SWIFT Address, 8 or 11 digits (not applicable to US banks) BMOIMGMG	
Bank ID (Sort Code, BLZ No., Transit No., etc.) 00004		Branch ID (if applicable)	
IBAN (for European banks) MG 46 00004 00007 070718 201 01 63		Bank Account Currency <input type="checkbox"/> USD <input checked="" type="checkbox"/> Other MGA (Please indicate)	
		Currency of Payment <input type="checkbox"/> USD <input checked="" type="checkbox"/> Other MGA (Please indicate)	
BANK TRANSWIRE CODE INFORMATION FOR CORRESPONDING BANK IF APPLICABLE			
Name of Corresponding Bank	Address of Corresponding Bank		
Fed Wire/ABA No., 9 digits (for US banks only)	SWIFT/Routing No.		
Bank Account Number (i.e. Bank account of the beneficiary bank with the corresponding)			

INCOMPLETE OR ERRONEOUS INFORMATION WILL PREVENT FINAL CREDIT OF PAYMENTS TO YOUR ACCOUNT

9/16